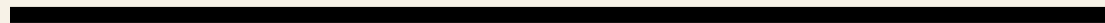
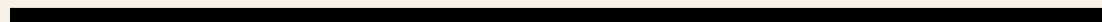
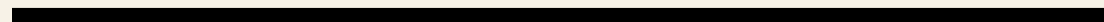


Journées Nationales
13 & 14 octobre 2022

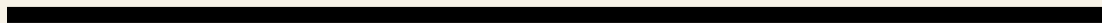
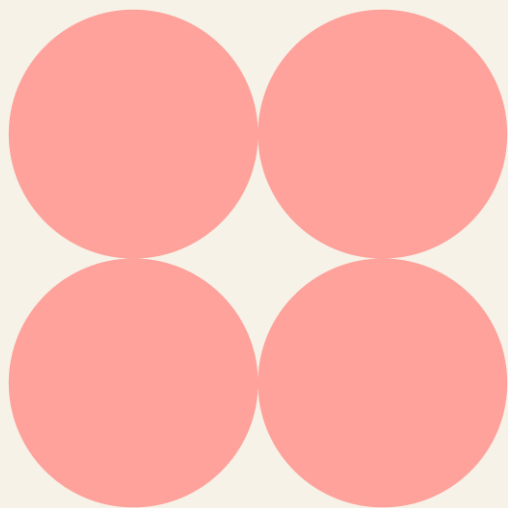
**Réussir ensemble le virage numérique
dans le médico-social**

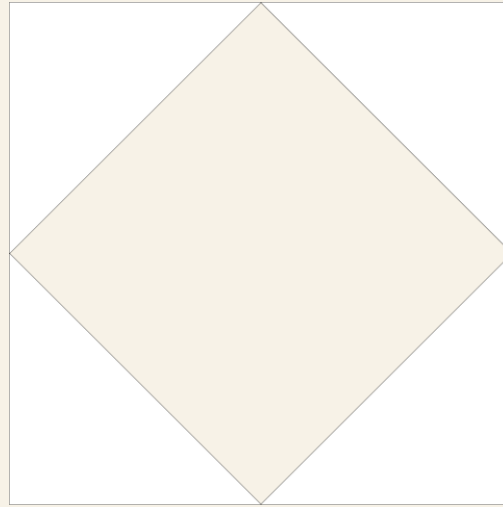






LE MÉDICO-SOCIAL
ENGAGÉ
POUR LA E-SANTÉ





La coordination des parcours sur les territoires : bilan intermédiaire du programme e-parcours

Salle 202

Le programme e-parcours : mettre en œuvre la coordination dans les territoires dans le cadre de Ma santé 2022

Outiller la coordination du parcours de santé de l'utilisateur en appui aux organisations territoriales



Soutenir la **mise en œuvre des organisations territoriales de santé** dans une **logique de prise en charge décloisonnée** via le déploiement des services numériques de coordination auprès :

- ▶ Des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)
- ▶ Des CPTS et collectifs de soins de type « article 51 »
- ▶ En s'appuyant sur les services socles nationaux (PSC, INS, DMP, MSS en particulier)
- ▶ En articulation étroite avec l'ouverture des SIH vers la ville et le médicosocial (HOP'EN, Plan ESMS numérique) et les services présents en région (télémédecine...).



150 M€ consacrés au déploiement des services numériques de coordination entre **2018 – 2023**

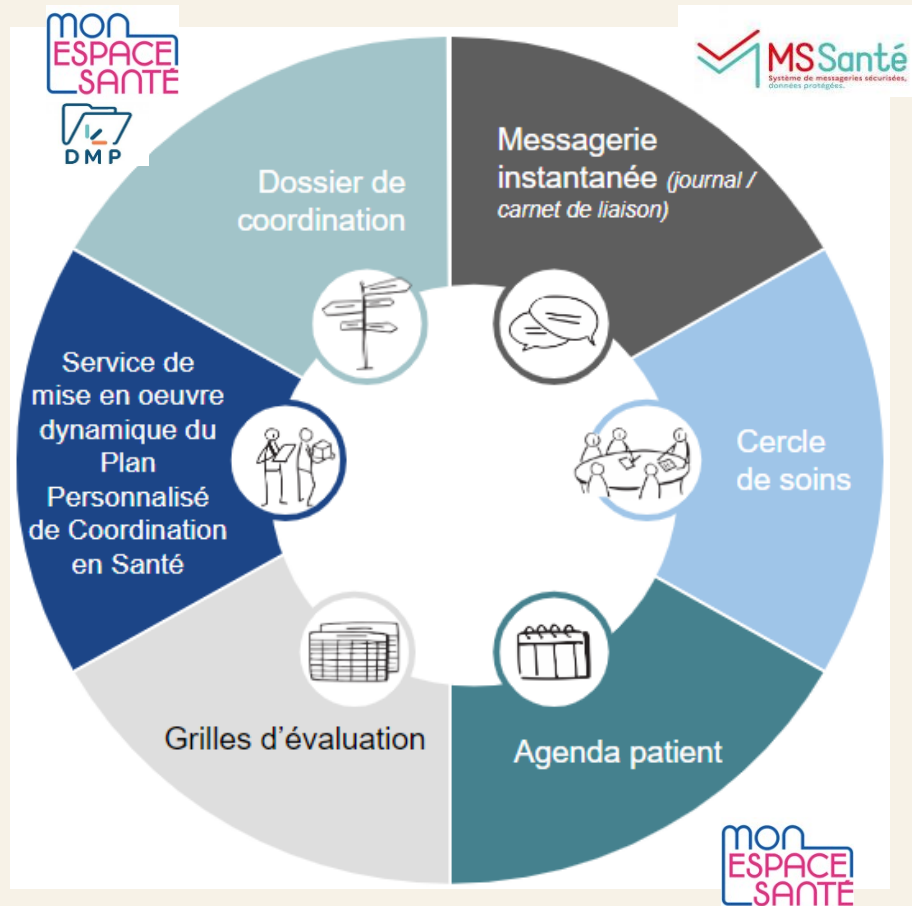


Des projets numériques et organisationnels présentés par les ARS et validés par la DGOS sur le plan métier et SI

- ▶ **Un financement « à l'usage des services numériques »** déployés, avec un engagement de l'ensemble des acteurs pour assurer l'atteinte des cibles d'ici le **31/12/2023**

E-parcours : le bouquet de services numériques de coordination au bénéfice des acteurs de la coordination

Un bouquet de services numériques homogènes dans toutes les régions au bénéfice des professionnels et en conformité avec la stratégie nationale du numérique en santé

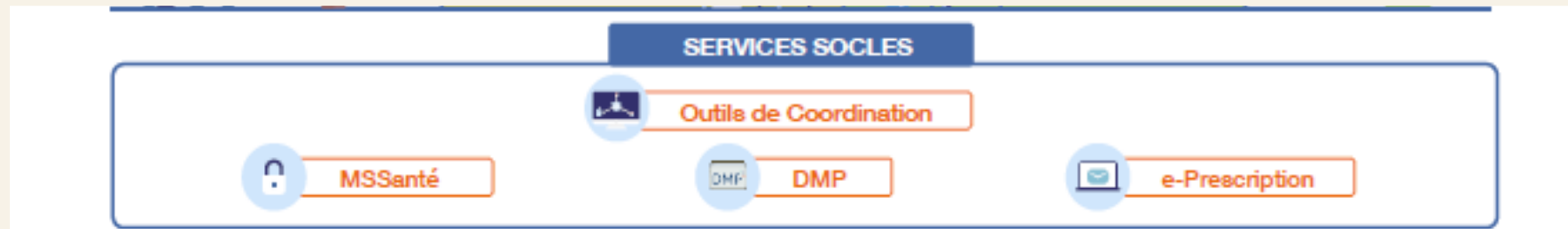
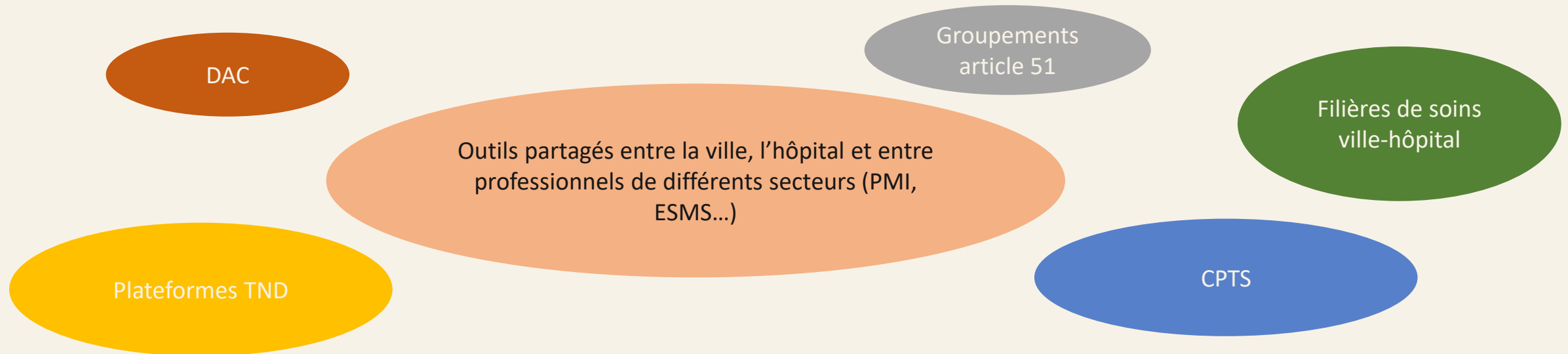


Des services appuyés sur les fondements de la doctrine technique du numérique en santé :

- Sécurisation des identités professionnelles et de l'authentification (RPPS+, PSC)
- Sécurisation de l'identité des personnes (INS),
- Visualisation des documents déposés dans le cadre du parcours de santé de la personne au travers du DMP et alimentation avec la synthèse du PPCS
- Usage de la MSS pour les acteurs non utilisateurs des outils de coordination (cercle de soins, messagerie instantanée..) ou pour faciliter l'interopérabilité (transfert de PJ).

Des services numériques polyvalents au cœur de la coordination

Des utilisateurs multiples partageant un même socle d'outils numériques, adaptés et déclinés pour les besoins métier et la coordination inter-structures et pluriprofessionnelle



Volet organisationnel : une instruction de mai 2019 revisitée pour favoriser la cohérence avec les priorités du volet numérique du Ségur de la santé

Le programme e-parcours est cadrée par une instruction de mai 2019 qui fixe :

- Les objectifs du programme
- Les dispositifs éligibles au financement national
- Les critères d'éligibilité qui conjuguent critères organisationnels et projet numérique
- Les fenêtres de dépôt de dossiers
- Le mécanisme de financement
- Les cibles d'usage à atteindre par les régions et les dispositifs financés.

Cette instruction a été révisée en décembre 2021 en cohérence avec les enjeux du volet numérique du Ségur qui renforce les fondements de la e-santé (INS DMP...).

L'instruction du 29 mai 2019 et sa révision sont disponibles sur le site du Ministère :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/sih/article/le-programme-e-parcours>

Volet organisationnel : une instruction de mai 2019 revisitée pour favoriser la cohérence avec les priorités du volet numérique du Ségur de la santé

Les dossiers pouvaient être remontés jusque fin 2021 pour les dispositifs éligibles suivants :

- Les **dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes**, pour un territoire d'environ 300 000 hab. ;
 - Prévu dans l'art. 23 de la loi OTSS, les dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes (DAC) unifient en une seule entité différents dispositifs préexistants : réseaux de santé (les réseaux de cancérologie et périnatalité demeurent hors du DAC et deviennent des Dispositifs spécifiques régionaux – DSR), MAIA, plateformes territoriales d'appui (PTA), coordinations territoriales d'appui (CTA) de Paerpa.
 - Le décret du 18 mars 2021 précise différents éléments : polyvalence des dispositifs, action en subsidiarité des acteurs du territoire, principe de non-opposition à la prise en charge, personne morale unique du DAC, contractualisation avec l'ARS voire le CD, SI unique – outil de coordination régional.
 - La mesure a pris effet à fin juillet 2022 et les dispositifs sont en cours de stabilisation sur les territoires
- Les **collectifs de soins coordonnés (CPTS, expérimentation article 51...)**, en cohérence avec le déploiement des dispositifs d'appui aux parcours complexes ;

Une priorisation des dossiers pour les territoires en difficulté d'accès aux soins est demandé aux régions

Volet organisationnel : une instruction revisitée pour répondre aux enjeux de mise en œuvre des CPTS en 2019

Un financement à l'atteinte de cibles d'usage des outils numériques

Un financement forfaitaire, dans la limite de l'enveloppe régionale disponible et de l'atteinte de cibles d'usage

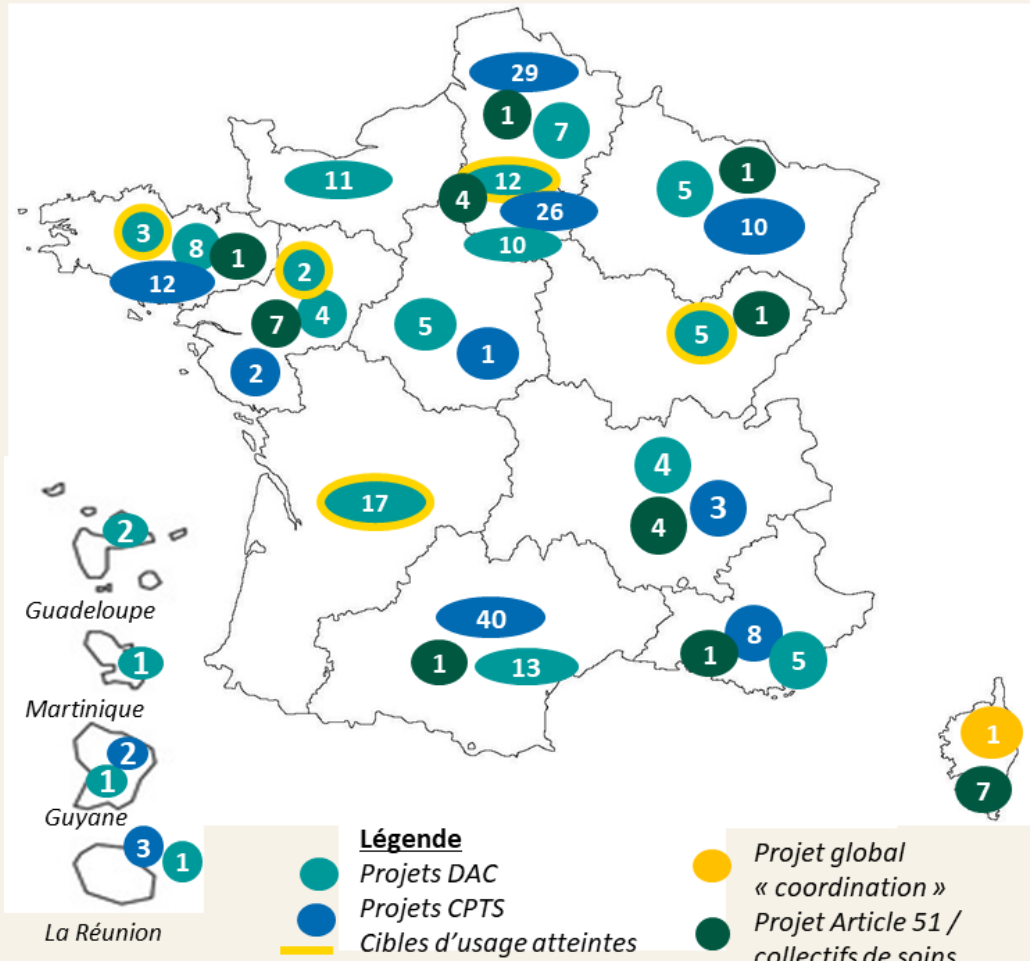
- Un forfait défini par bassin populationnel de 300 000 habitants (proratisation des montants sur cette base) et
- Un financement réparti entre amorçage (60%) et versement du complément à l'atteinte de cibles d'usage (40%).
- La date limite pour l'atteinte des cibles d'usage est fixée au 31/12/2023 pour tous (date maximale, révisée par la note d'information de 2021).

Des indicateurs d'usage de 2 ordres :

- « **Socles régionaux** », préfigurant les grandes priorités du Ségur : déploiement de l'INS, articulation avec le DMP et la MSS... Ces indicateurs ont été revisités en 2021 pour
- « **Métier** » propre aux DAC et aux collectifs de soins, visant à accompagner l'usage des outils numériques et la qualité des dossiers → ex. pour les DAC : pour 80% des dossiers créés le trimestre précédent, un travail d'évaluation a été réalisé dans le mois suivant la date d'ouverture du dossier (réalisation d'une primo-évaluation).

279 projets de coordination financés en vue de leur mise en œuvre métier et SI

Carte des projets financés à fin décembre 2021



Source : projets validés par la DGOS ; réalisation carte : DGOS

Des projets multiples, reflétant les enjeux territoriaux :

- **119 DAC**
- **29 projets au titre des collectifs de soins** (expérimentation au titre de l’articles 51 de la LFSS 2018, projets de coordination pluriprofessionnelle...)
- **131 projets de CPTS.**

5 régions ayant commencé à atteindre les cibles d'usage

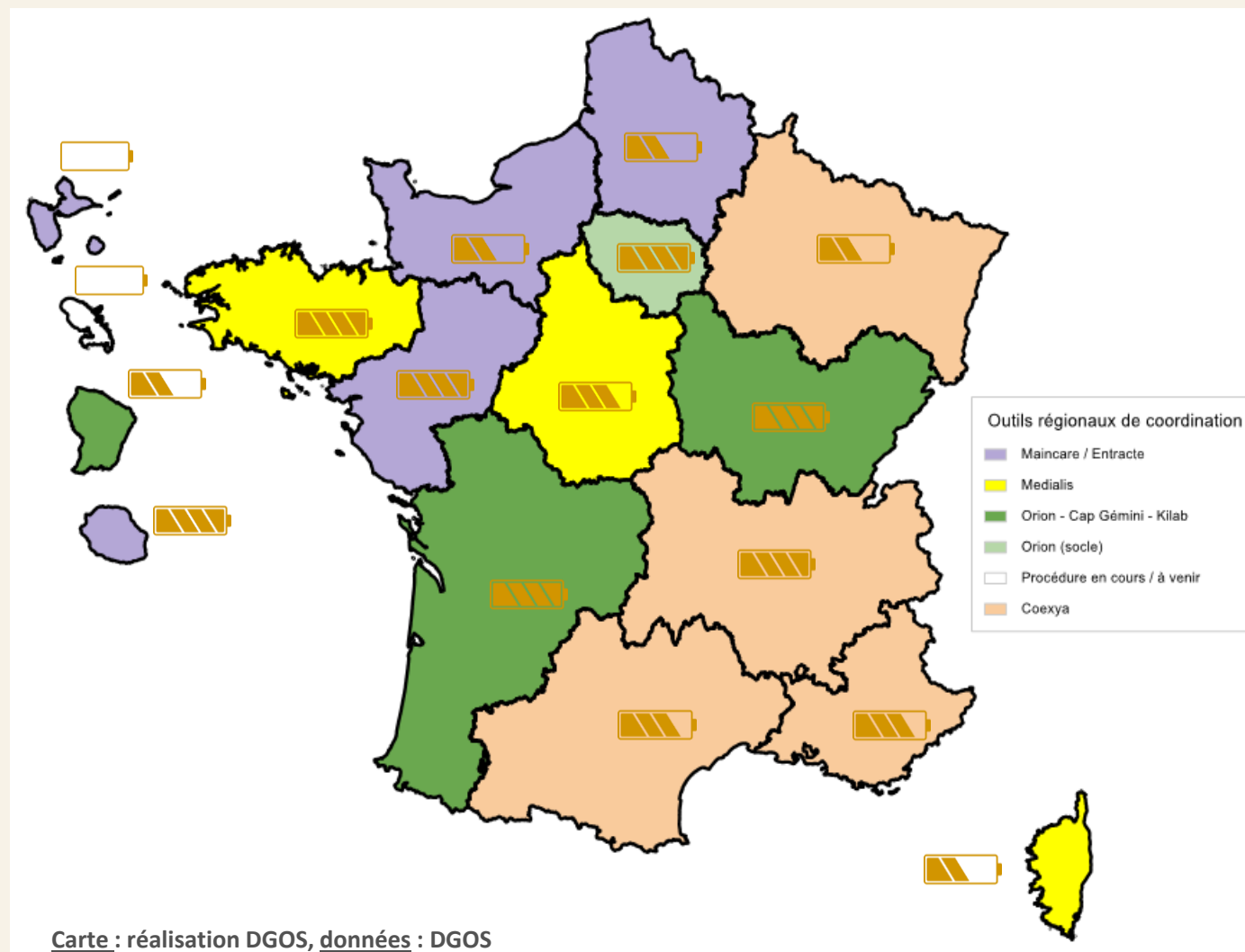
Un déploiement numérique qui couvre progressivement les projets territoriaux

Des déploiements bien engagés et un challenge important pour assurer une bonne réponse aux besoins métier des DAC encore en émergence

Avancée des projets e-parcours au 30/09/2022

Des déploiements coordonnés avec la mise en place progressive des DAC dans les territoires et la maturation des projets des CPTS

Un challenge important des éditeurs pour répondre aux besoins métier exprimés par les utilisateurs.



Légende



Déploiement finalisé, amélioration continue



Utilisation des outils engagée sur le champ coordination complexe



Outils de coordination en cours de construction (raccordement socle technique, 1ers usages)



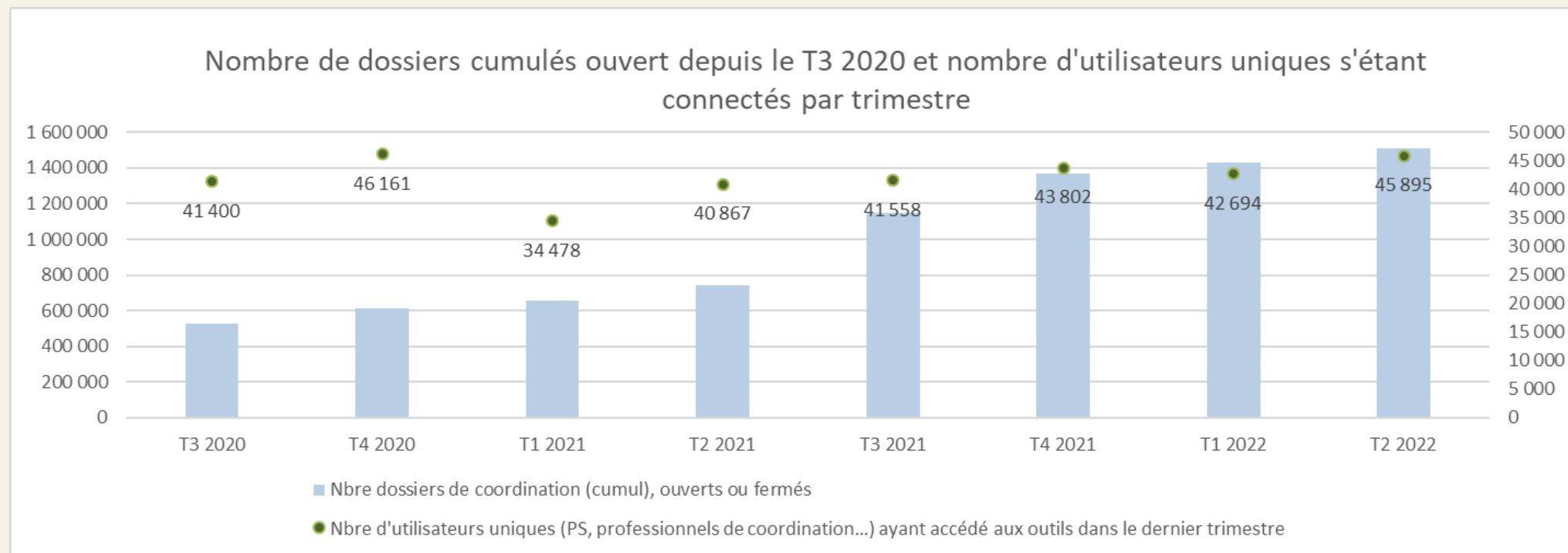
Initialisation du projet régional sur les SNAC (marché en cours, titulaire retenu)



Projet SNAC initialisé (marché en rédaction/ cadrage outil et besoins SI)

E MÉDICO-SOCIAL
ENGAGÉ
POUR LA E-SANTÉ

Des usages croissants et significatifs du besoin de coordination active dans l'accompagnement des personnes



Et des retours d'expérience riches et variés lors de 2 temps autour de la coordination : projet « coaching parental » en Grand Est, usage en SPASAD, en CPTS, partage des files actives avec l'hôpital...

→ A revoir sur : <https://ressources.anap.fr/numerique/communaute-de-pratiques/discussion/844>

De nombreux travaux en cours

Outils métiers des DAC

Partage d'expérience « mission 1 des DAC (orientation / information) : outils déployés dans différentes régions



Mise en place et diffusion d'un thésaurus PPCS «domaine / besoins - problématiques / objectifs / actions » - en cours

Accompagnement outillage Mission 3 des DAC (observatoire des ruptures de parcours) – démarrage T4 2023

Mise en place de la BDD « Activité des DAC », remontée des données et suivi indicateurs d'activité et indicateur e-parcours métier - en cours

GT « outils évaluation pour les DAC » (démarrage 2023 sous pilotage CNSA)



Appui aux régions

- Articulation CPTS / DAC et besoins SI CPTS



- Stabilisation référentiel RGPD + durée de conservation des données - en cours

- Travaux collectif sur les habilitations – en cours

- Travaux sur le partage d'information (équipe de soins / cercles de soins)



Projets innovants

- Constitution d'une « bibliothèque » commune des spécifications / connecteurs / développements spécifiques pour mutualisation entre régions



- Amélioration des accès au DMP pour les DAC et les utilisateurs des outils de coordination – en cours

Suivi ouverture FINESS / RPPS+ / MSS – en cours

Interopérabilité DUI / outils de coordination – pilote à venir.



**LE MÉDICO-SOCIAL
ENGAGÉ
POUR LA E-SANTÉ**

Perspectives et enjeux jusqu'en 2023

Suivre et accompagner
l'atteinte des cibles
d'usages régionales en
cohérence avec les
priorités Ségur
numérique en 2022
et des cibles d'usage
DAC / CPTS en 2023

Renforcer l'articulation
des usages entre le DMP
et les outils de
coordination sur le volet
technique et usage

Assurer un bilan et
construire la suite du
programme (2023)

Annexes e-parcours

Synthèse de l'instruction du 29 mai 2019

Critères d'éligibilité

Collectifs de soins

- Les CPTS :
 - Lettre d'intention ou projet de santé, finalisé ou en élaboration, soutenu par l'ARS ;
 - Engagement à mettre en œuvre les missions socles précisées dans l'ACI CPTS ;
 - La composition prévisionnelle de la CPTS (listant l'ensemble des membres) ;
- Autres collectifs de soins, notamment les expérimentations Article 51 :
 - Un collectif de professionnels sur un territoire
 - Projet commun ayant pour finalité d'assurer la qualité des prises en charge patients-usagers et la fluidité des parcours ;
 - Si le projet n'est pas encore formalisé, les objectifs du(des) collectif(s) et les valeurs qui le rassemblent doivent être précisés dans une lettre d'intention signée par l'ensemble des acteurs.

DAC

- Engagement dans une démarche de convergence des dispositifs d'appui à la coordination existants suivants : réseaux de santé, MAIA, CTA de PAERPA et PTA ;
- Objectif général du dispositif de proposer un appui à la coordination des situations complexes à l'échelle du territoire sans distinction d'âge ni de pathologie.
- Polyvalence acquise ou planifiée ;

Synthèse de l'instruction du 29 mai 2019

Critères d'éligibilité

Volet numérique

- Engagement à utiliser les services numériques définis dans le cadre d'urbanisation de la e-santé et déployés par l'ARS et l'Assurance Maladie :
 - Services et référentiels socles : les référentiels d'identification des acteurs, les messageries conformes à l'espace de confiance MSSanté, le DMP, la e-prescription, l'Espace Numérique de Santé d'ici 2022 ;
 - Services essentiels de gestion du parcours et de la coordination issus de la démarche d'accord-cadre national.
- Appui sur les cadres nationaux quand ils ont été définis, notamment le cadre d'interopérabilité et la PGSSI-S et le cadre juridique de l'échange et du partage de l'information personnelle de santé (art. 96 de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé);
- Présentation d'un plan projet de mise en œuvre des services numériques
- Engagement à l'atteinte des cibles d'usages.

Synthèse de l'instruction du 29 mai 2019

Des cibles d'usages régionales renforcées par le Ségur de la santé

1 : Identito-vigilance régionale

Organisation de l'identitovigilance régionale : charte opposable,
Intégration de l'INS dans le bouquet de services SNC

Complément : formation / sensibilisation des structures

2 : Sécurité des SI

Charte sur les risques et les bonnes pratiques SI dans les structures
utilisant les SNC et notamment le dossier de coordination

Information usager sur l'utilisation des données et DPO

3 : ROR

Déploiement du ROR

Alimentation des données ROR avec
critère qualité :

- 100% des établissements de santé de la région
- Palier progressif jusqu'à 30% des ESMS à compter de 2020

4 : DMP

DMP-compatibilité des SNC

A compter de 2021, les DMP des personnes accompagnées dans le cadre de la coordination complexe sont enrichis des documents de synthèse issus de la coordination (ex. : synthèse PPS, PPCS...) :

5 : MSS

MSS-compatibilité des SNC

Actualisation semestrielle d'un annuaire régional des correspondants MSSanté

Synthèse de l'instruction du 29 mai 2019

Des indicateurs métiers pour les DAC

#	Indicateur
6.1	60% des dossiers de coordination ouverts ont été actualisés au moins une fois dans le trimestre précédent.
6.2	Pour 80% des dossiers créés le trimestre précédent, un travail d'évaluation a été réalisé dans le mois suivant la date d'ouverture du dossier (réalisation d'une primo-évaluation). Ce travail d'évaluation peut prendre les différentes formes suivantes : - En récupérant des informations et évaluations précédemment réalisées par différents acteurs ou partenaires du territoire et en les joignant au dossier, - En utilisant des outils d'évaluation structurés de type Outil d'Evaluation Multi-Dimensionnel (OEMD), Formulaire d'Analyse Multidimensionnel, l'InterRAI etc.
6.3	Le carnet de liaison / les alertes ont été utilisées pour a minima 60% des usagers en cours de prise en charge dans le trimestre précédent.
6.4	Pour 60% des usagers pris en charge, l'équipe de prise en charge comprend au moins 2 professionnels différents et pour 60% des usagers, un échange a eu lieu dans le trimestre écoulé (au moins 2 messages de 2 PS différents).
6.5	Pour 60% d'usagers, un retour d'usage a été positionné dans l'agenda de l'utilisateur pour le trimestre écoulé.
6.6	Le dispositif d'appui aux parcours complexes utilise un tableau de bord trimestriel de suivi de ses indicateurs et de son activité

Synthèse de l'instruction du 29 mai 2019

Des indicateurs métiers pour les collectifs de soins

Indicateurs à ajuster avec la DGOS
en fonction des choix des acteurs
locaux

#	Indicateur
7.1	Si le collectif de soin utilise un réseau social professionnel : Le réseau social professionnel a été utilisé par au moins 40% des professionnels membres du collectif de soin dans le trimestre écoulé.
7.2	Si le collectif de soins coordonné utilise un dossier de coordination : Pour 40% des patients disposant d'un dossier de coordination ouvert auprès des membres de la CPTS, celui-ci a été actualisé au moins une fois dans le trimestre précédent par l'un des membres de la CPTS.

